



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 septembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Absents non-excusés :

Monsieur PELFRÈNE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 045 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission présentée par Madame Isabelle PATENOTTE réceptionnée en mairie en date du 19 juin 2023.

Vu l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, portant sur les démissions des membres du conseil municipal,

Vu l'article 270 du Code électoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 1 000 habitants et plus, modifié par l'article 39 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, et précisant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant que le candidat venant sur la liste « Réunis pour Roumare » immédiatement après le dernier élu est Madame DELESTRE Nathalie,

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- PRENDRE ACTE de l'installation de Madame DELESTRE Nathalie en qualité de conseillère municipale ;
- PRENDRE ACTE de la modification du tableau du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame DELESTRE Nathalie en qualité de conseillère municipale ;

Date d'affichage de la présente délibération

Le 14 septembre 2023

- **PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal.**

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

